

## **DELIBERATION N° 02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : MME RAVON**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Au sein du service Affaires Scolaires, un agent au grade de Rédacteur a réalisé dernièrement une mutation. Celui-ci est remplacé grâce au recrutement par mutation d'un agent au grade d'Adjoint administratif de 2ème classe, suite à la création de l'emploi correspondant au dernier conseil municipal.

De plus, un agent aux grades d'Adjoint technique de 1ère classe et d'Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet a intégré la filière administrative pour la totalité de son temps de travail, suite à la création de l'emploi correspondant au dernier conseil municipal.

Par conséquent, les emplois correspondant aux grades de Rédacteur, d'Adjoint technique de 1ère classe (50%) et d'Adjoint administratif de 2ème classe (50%) sont vacants et peuvent être supprimés.

Il convient donc d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

<b>Grade concerné</b>	<b>Horaire du poste</b>	<b>Nombre de postes supprimés</b>
Rédacteur	35h	1
Adjoint technique de 1ère classe	17h30	1
Adjoint administratif de 2ème classe	17h30	1

Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable le 29 novembre 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression des postes susvisés ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.